



Loi sur la dissémination volontaire des OGM: danger

par Joelle Palmieri | Thématique: Biotechnologies | Rubrique: Contributions

Les directives et règlements européens sur les OGM demandent aux Etats membres de légiférer, notamment sur la coexistence des cultures OGM et des cultures non-OGM. Cette coexistence s'avère impossible, comme nous le démontrent les nombreux exemples de contamination (dernier en date en France: du maïs bio contaminé par des maïs OGM Mon810 dans les Deux-Sèvres).

Nos députés français ont, en début de moi d'avril 2008, discuté et voté un projet de loi qui, en l'état actuel, légalise une contamination par les OGM de toute l'agriculture française, et par voie de conséquence, une impossibilité, et de cultiver, et de se nourrir sans OGM.

Liberté, liberté... Mais pour qui? Y aurait-il dans "notre pays des droits de l'Homme" des citoyens plus "libres" que d'autres? Cette loi doit protéger ceux qui ne polluent pas: les anti-OGM. Elle doit garantir le "sans OGM" et non pas "un petit peu d'OGM", à 0,9%, qui est seulement un seuil d'étiquetage (et demain 1%, et après-demain 5%, 10%, etc.). En cas de contamination, tous les préjudices doivent être pris en compte: économiques, agricoles, environnementaux, sanitaires.

La loi doit aussi prévoir la responsabilité, de plein droit, de l'ensemble de la filière OGM, et à sa seule charge financière: les importateurs, propriétaires du brevet, détenteurs de l'autorisation de mise sur le marché, distributeurs, agriculteurs. Ceux-ci doivent de plus être responsables de plein droit des surcoûts résultants de l'obligation de protection contre les contaminations (les OGM des filières non OGM, conventionnelles ou biologiques) ainsi que des surcoûts de traçabilité des productions agricoles.

Et oui, tout cela n'est pas dans la loi! Mais qu'est-ce qu'un OGM? C'est une Chimère (le nom de laboratoire d'un Organisme génétiquement modifié), à pesticide (puisque 99% de ces chimères produisent ou absorbent sans mourir des insecticides ou herbicides), brevetée (car les firmes semencières en possèdent un brevet générant des royalties permettant un retour financier sur investissements).

Monsanto, tristement célèbre avec son Agent orange (défoliant utilisé au Viêt-Nam), son Pyralène (souvenons-nous de la pollution d'Anniston aux Etats-Unis), détient 90% des brevets sur ces chimères. Nous nous acheminons bien vers une mainmise de l'alimentation mondiale, par l'intermédiaire des semences, par quelques firmes multinationales. "Les erreurs du passé ne sont là que pour éclairer le passé" disait déjà Confucius.

Les liens connexes

 [la dépêche sur Médiaterre](#)

modéré par Joelle_Palmieri